

Conseil municipal du 17 décembre 2024

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Compte tenu des objets à l'ordre du jour de votre Conseil, je me limiterai à trois points, en plus de la traditionnelle revue des données population et chômage.

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de septembre 2024. Elles font état d'une population de 37'765 habitantes et habitants.

Quant au chômage¹, la Commune comptait 888 chômeur-euse-s à fin novembre 2024 contre 886 à fin octobre 2024, soit une augmentation de 2 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 441 contre 455 à fin octobre 2024, soit une diminution de 14 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'329 à fin novembre 2024 contre 1'341 à fin octobre 2024, soit une diminution de 12 personnes.

2 FC Avanchet-Sport

Nous avons eu l'occasion de vous informer à plusieurs reprises de la situation préoccupante du club de football des Avanchets. Les informations qui nous ont été transmises par le club, bien que lacunaires, confirment une situation financière très dégradée, avec un découvert supérieur à CHF 110'000.00. Malheureusement, l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 décembre dernier n'a pas permis d'établir comment le comité en place entendait s'y prendre pour assainir la situation. Il convient en outre de relever qu'elle s'est déroulée de manière assez chaotique, ce qui ne renforce pas la confiance que l'on peut porter dans les organes en place.

Dans ces circonstances, le Conseil administratif a décidé de saisir la Cour des comptes afin que la situation du club puisse être analysée de manière complète et indépendante.

Le Conseil administratif continue de suivre la situation du club, préoccupé par la volonté que les activités sportives puissent se poursuivre malgré tout, notamment lors de la reprise des championnats en mars.

3 Pour le bonheur des enfants

La fête des écoles est un moment important dans la vie de notre communauté. Nous voulons tous qu'elle soit un jalon marquant et festif dans le parcours scolaire des enfants, mais aussi des parents et alliés.

Le format actuel a été pensé lorsque les élèves étaient bien moins nombreux à défiler et profiter des moments de convivialité autour des manèges.

C'est sans compter sur le fait que les écoles se mobilisent en marge du cortège pour fêter les élèves du cycle moyen, qui ne participent pas au défilé.

Cela nous a amenés à repenser globalement le format de cette manifestation.

Dans deux ans, soit en 2026, nous aurons une fête des écoles, ponctuée par le traditionnel cortège, qui concernera tous les élèves du primaire. De façon à permettre une fête qui a le temps de se déployer, celle-ci aura lieu le samedi. L'ampleur de cette manifestation nécessitera une adaptation budgétaire à laquelle nous n'avons pas pu procéder, vu le calendrier pour 2025.

Aussi, 2025 marquera-t-elle une année de transition. La fête sera toujours celle des élèves du cycle élémentaire qui défileront dans la rue du Village. Mais pour leur donner plus de temps pour

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

profiter de la fête et des animations, elle aura lieu le samedi, précisément le samedi 21 juin, soit une semaine avant la fin de l'année scolaire.

La fête débutera à 13h30, le cortège s'élançant à 14h00 pour se terminer aux environs de 15h00. L'accès aux animations sera étendu, passant de 2h actuellement à 7h. Enfin, la journée se terminera par un bal populaire qui démarrera à 22h00, pour se terminer à minuit. Les stands des associations continueront d'être présents pour le plaisir de toutes et tous.

Cette évolution majeure a été partagée avec les directions d'école et répond à nombre de leurs demandes. Nous allons rencontrer également les enseignants ainsi que les associations de parents d'élèves au début de l'année prochaine.

Pensée pour le bonheur des enfants, nous sommes persuadés que ce nouveau format de la fête des écoles constituera à terme l'élément phare de la vie verniolane.

4 Un résultat qui intéresse...

Lors de sa dernière séance, votre Bureau s'est posé la question du nombre de suffrages qui a porté mon collègue, Mathias BUSCHBECK, au Conseil d'administration des SIG.

Soucieux de satisfaire cette curiosité, le Conseil administratif est en mesure de vous donner les résultats : 33 voix pour Mathias BUSCHBECK, 8 voix pour Gian-Reto AGRAMUNT et 7 voix pour Martin STAUB.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications. Avant de vous laisser le micro, je tiens à vous adresser, ainsi qu'à l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous souhaiter de très agréables fêtes de fin d'année.